



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Taux

Question écrite n° 9468

#### Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le cout eleve des manuels scolaires du fait du taux eleve de la TVA Les livres etant le support pedagogique essentiel pour l'instruction des enfants, il lui demande s'il est envisageable de faire en sorte que leurs prix soient rendus accessibles au budget des ecoles qui ne beneficient pas toujours de subventions exceptionnelles ou suffisantes pour les acheter ou les renouveler lorsque cela est necessaire.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'article 9-1 de la loi de finances pour 1989 a ramene de 7 p 100 a 5,5 p 100 le taux reduit de la taxe sur la valeur ajoutee. Cette mesure, qui s'applique notamment aux livres scolaires, s'inscrit dans la perspective de l'harmonisation europeenne des taux. Elle va dans le sens des preoccupations exprimees par les honorables parlementaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Weber Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9468

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 1989, page 693